

Fiche besoins éducatifs : lycée (15–18 ans)

Le lycée va de la seconde à la terminale, en voie générale, technologique ou professionnelle. Les examens commencent dès la première et l'après-bac se prépare en terminale. Remplissez cette fiche avec votre enfant, datez chaque observation, apportez-la à la réunion.

Ce que cette fiche est, et ce qu'elle n'est pas

Elle ne pose aucun diagnostic et ne remplace ni un bilan, ni l'évaluation d'un professionnel de santé, ni le travail de l'équipe pédagogique. Elle sert à documenter ce que la famille et le lycéen observent, pour que le dialogue parte de faits datés. Ce sont eux qui interprètent, orientent et décident.

Ce que vous observez au quotidien

Pour chaque case cochée, notez la date, la matière et la situation dans le cadre prévu en page 2.

Organisation et autonomie

- ☐ Ne consulte pas l'espace numérique ou l'agenda de classe
- ☐ Se laisse déborder par plusieurs échéances à la fois
- ☐ N'ose pas demander un aménagement prévu au plan
- ☐ Gère mal les heures libres entre deux cours

Écrire, prendre en note, rédiger

- ☐ Prend des notes incomplètes ou illisibles
- ☐ Ne termine pas les devoirs sur table de deux heures ou plus
- ☐ Peine à construire un plan ou une argumentation
- ☐ Réussit à l'oral ce qu'il ne parvient pas à écrire

Méthode, consignes et révisions

- ☐ Bute sur les sujets longs plus que sur la matière
- ☐ Ne sait pas organiser ses révisions sur plusieurs semaines
- ☐ Perd ses moyens en situation d'examen blanc
- ☐ Écart durable entre le travail fourni et les notes

Attention, rythme et charge de travail

- ☐ Décroche sur les journées longues ou les cours du soir
- ☐ Le travail personnel empiète sur le sommeil
- ☐ Se disperse dès qu'un écran est à portée
- ☐ Oublie ce qui a été compris la veille

Relations, estime de soi et projet

- ☐ Dit qu'il n'y arrivera pas, renonce à un projet
- ☐ S'isole, évite les travaux de groupe
- ☐ Moqueries ou mise à l'écart, y compris en ligne
- ☐ Refuse que ses besoins soient connus des autres

Fatigue, présence et stages

- ☐ Rentre épuisé, s'effondre en fin de semaine
- ☐ Retards, absences répétées, refus d'aller au lycée
- ☐ Difficultés en atelier ou en stage en entreprise
- ☐ Trajets longs ou transports difficiles à gérer

Clé Inclusion 42

Au lycée, votre enfant devient le premier interlocuteur. Remplissez cette fiche avec lui : ce qu'il sait dire de ses besoins aujourd'hui, il devra le dire seul demain, dans le supérieur ou en entreprise, où il n'y aura plus de PPS pour le faire à sa place.

Ce qui est propre à ce niveau

Trois voies	Voies générale et technologique : seconde commune, puis première et terminale. Voie professionnelle : CAP en deux ans ou bac pro en trois ans, avec des stages en entreprise (PFMP).
Interlocuteurs	Le professeur principal reste le pivot, avec le CPE, l'infirmier ou l'infirmière et le psychologue de l'Éducation nationale. L'enseignant référent suit tout élève qui a un PPS.
Dispositifs formels	Un PAP ou un PPS venu du collège se poursuit ; le PPS est réexaminé à chaque changement d'orientation. Des ULIS existent en lycée général, technologique et professionnel.
Aménagements du bac	Procédure distincte des aménagements de classe. La demande se fait en seconde, avant la fin du deuxième trimestre, parce que des épreuves ont lieu dès la première.
Examens	Selon la décision : temps majoré, conservation des notes pendant cinq ans, étalement des épreuves sur plusieurs sessions. La durée d'un CAP peut aussi être adaptée.
Vers le supérieur	Sur Parcoursup, la fiche de liaison handicap est facultative et n'est transmise qu'à votre demande. Chaque formation a un référent handicap. L'AAEH peut être versée jusqu'aux 20 ans.

Sources : éduscol, Onisep, Parcoursup, Mon Parcours Handicap et service-public.fr (2026)

Erreur fréquente : attendre la terminale pour demander les aménagements du bac

Le français est une épreuve anticipée passée en fin de première, comme les mathématiques en voie générale et technologique depuis 2026. La demande se prépare donc dès la seconde, avant la fin du deuxième trimestre, et vaut pour tout le cycle terminal. Elle reçoit l'avis du médecin désigné par la CDAPH, puis la décision de l'autorité qui organise l'examen : les aménagements de classe ne s'y transposent pas d'eux-mêmes. Une procédure simplifiée existe pour l'élève qui a déjà un PAP, un PAI ou un PPS.

Notes personnelles

Une ligne par observation : la date, la matière, la situation exacte, ce qui a aidé ou aggravé. C'est ce qui sera lu en réunion.

Pour vérifier par vous-même : les sources officielles

- **eduscol.education.fr** et **education.gouv.fr** : organisation des examens pour les candidats en situation de handicap, application Inluscol, épreuve anticipée de mathématiques
- **onisep.fr** : les élèves en situation de handicap au lycée, les ULIS en lycée professionnel
- **parcoursup.gouv.fr** : fiche de liaison handicap, référents handicap des formations, réexamen auprès du recteur
- **monparcourshandicap.gouv.fr** et **service-public.fr** : AEEH, PPS, passage vers les droits adultes
- **legifrance.gouv.fr** : code de l'éducation, articles L.112-1 à L.112-5 et D.311-13 (PAP) ; circulaire du 17 juillet 2025 sur les aménagements d'épreuves
- **Le professeur principal, l'enseignant référent et la MDPH de votre département** : formulaires et calendrier propres à votre académie